

Communiqué du commissaire du groupe Swissair aux créanciers et aux médias

Autorisation de la vente du groupe Gate Gourmet – Publication de nouveaux rapports intermédiaires du commissaire – Rapport sur les responsabilités à la fin du mois de janvier 2003

Küsnacht-Zurich, le 15 novembre 2002. Au terme de négociations difficiles entre l'acheteur, Texas Pacific Group, et les grands créanciers, toutes les parties en cause sont parvenues à se mettre d'accord, à la fin du mois d'août 2002, sur la vente du groupe Gate Gourmet. Le problème principal de cette vente concernait la répartition du prix de vente de CHF 1 092,5 millions entre les grands créanciers - SAirGroup Finance (USA) Inc., SAirGroup Finance (NL) B.V., SAirGroup, SAirLines et Swissair – ainsi qu'entre les banques du groupe Gate Gourmet. Au total, les créances de ces créanciers s'élèvent à CHF 1 897 millions.

Le remboursement des créances d'un montant de CHF 148 millions fait actuellement l'objet de négociations avec les banques.

Les créances de SAirGroup Finance (USA) Inc., d'un montant de CHF 1 005 millions, concernent exclusivement des sociétés Gate Gourmet domiciliées aux Etats-Unis. SAirGroup Finance (USA) Inc. bénéficie d'une position avantageuse du fait de la structure du groupe Gate Gourmet, fortement axée sur l'optimisation fiscale. En effet, les activités aux Etats-Unis sont directement liées aux activités suisses par l'intermédiaire d'un "general partnership holding" américain. Gate Gourmet Switzerland AG et Gate Gourmet IP AG sont des associés indéfiniment responsables de cette société de holding américaine. Il en résulte que les deux sociétés suisses sont, elles aussi, tenues des dettes envers SAirGroup Finance (USA) Inc. Compte tenu de cette situation, SAirGroup Finance (USA) Inc. obtiendra le paiement de ses créances à concurrence de CHF 602,5 millions.

Les créances de SAirGroup sur différentes sociétés du groupe Gate Gourmet, lesquelles s'élèvent au total à CHF 555 millions, seront réglées à concurrence de CHF 256 millions. Sur ses créances d'un montant de CHF 12 millions, Swissair recevra un paiement de CHF 4 millions. La part de SAirLines sur ses créances d'un montant de CHF 29 millions fait actuellement l'objet de négociations entre SAirGroup et SAirLines. Elle s'élèvera à CHF 9 millions au maximum.

Le paiement effectué à SAirGroup Finance (NL) B.V. sur ses créances d'un montant de CHF 148 millions s'élèvera en fin de compte à CHF 73 millions.

Société	Créance	Part sur le prix de vente
SAirGroup	CHF 555 mio.	CHF 256 mio.
SAirLines	CHF 29 mio.	max. CHF 9 mio.
Swissair	CHF 12 mio.	CHF 4 mio.
SAirGroup Finance (NL) B.V.	CHF 148 mio.	CHF 73 mio.
SAirGroup Finance (USA) Inc.	CHF 1'005 mio.	CHF 602.5 mio.
Banques	CHF 148 mio.	max. CHF 148 mio.
Total	CHF 1'897 mio.	CHF 1'092.5mio.

Les discussions sur le partage du prix de la vente du groupe Gate Gourmet ont également été l'occasion de régler les rapports au plan des créances, de même que les procès en cours entre SAirGroup Finance (USA) Inc. et SAirGroup ainsi que toutes les autres sociétés du groupe Swissair. De son côté, SAirGroup déclare accepter un rang inférieur en ce qui concerne ses créances résultant d'un prêt sur SAirGroup Finance (USA) Inc. d'environ USD 110 millions. En contrepartie de l'acceptation d'un rang inférieur, SAirGroup Finance (USA) Inc. cède à SAirGroup ses créances sur Atraxis North America et SR Technics Palmdale Inc., lesquelles se montent à environ USD 30 millions. En l'état actuel du dossier, la valeur de ces créances devrait s'élever à environ CHF 10 à 15 millions. En outre, SAirGroup Finance (USA) Inc. abandonne les poursuites, portant sur un montant de USD 26 millions, qu'elle a intentées aux Etats-Unis contre SR Technics Switzerland, SR Technics Group AG et SR Technics Palmdale Inc. L'abandon de ces poursuites est d'une importance cruciale, en particulier dans le cadre de la vente de SR Technics Switzerland. En effet, tant que l'action contre SR Technics Switzerland reste en suspens, l'acheteur de cette société doit être garanti par une sûreté d'un montant de USD 26 millions, car il n'entend pas assumer le risque d'un procès. Enfin, SAirGroup Finance (USA) Inc. renonce à toutes les créances qu'elle a fait valoir jusqu'à présent à l'encontre de SAirGroup et à l'encontre de toutes les autres sociétés du groupe Swissair. Elle retire notamment son annonce de créance d'un montant de CHF 990 millions auprès de SAirGroup.

Entre-temps, les juges du concordat aux tribunaux de district de Zurich et de Bülach ont approuvé la vente de Gate Gourmet. Le contrat de vente n'a pas encore été exécuté.

Nouveaux rapports intermédiaires du commissaire du 11 novembre 2002

Le commissaire Karl Wüthrich, du cabinet Wenger Plattner, et son équipe ont établi, à la date du 11 novembre 2002, de nouveaux rapports intermédiaires sur le déroulement de la procédure concordataire depuis les assemblées des créanciers en juin. Ces rapports ont été transmis aux juges du concordat ainsi qu'aux créanciers de SAirGroup, SAirLines et Flightlease. Ils peuvent dès à présent être consultés sur le site Web du commissaire (www.sachwalter-swissair.ch). Les éléments centraux de ces rapports intermédiaires sont l'état des votes sur les concordats, les annonces de créances des collaborateurs de Swissair Schweizerische Luftverkehr AG ainsi que la vente de certaines participations.

Le rapport intermédiaire du commissaire relatif à Swissair Schweizerische Luftverkehr AG sera présenté fin novembre.

Enquête sur les responsabilités des organes

Les travaux de la société Ernst & Young AG dans le cadre de l'enquête sur les responsabilités au sein du groupe Swissair ont atteint un stade avancé. L'élaboration du rapport a cependant été légèrement retardée par la complexité des faits constatés et l'important volume de documents. Le rapport est désormais attendu pour janvier 2003. Il est prévu de présenter ce rapport ainsi que les principaux résultats de l'enquête à l'occasion d'une conférence de presse. Les créanciers auront l'occasion, par la suite, de consulter le rapport.

Pour de plus amples renseignements

- Site Web du commissaire: www.sachwalter-swissair.ch
- Filippo Th. Beck, Wenger Plattner, téléphone 01 914 27 70, fax 01 914 27 88